

Ensemble, Formons vos ingénieurs

GÉNIE DES PROCÉDÉS

ENERGÉTIQUE

ensgti
& PROCÉDÉS
ÉNERGÉTIQUE PAU

École Nationale Supérieure en
Génie des Technologies Industrielles

- « Former des ingénieurs au cœur des préoccupations des entreprises, c'est :
- ▢ leur donner accès à une part d'enseignement dispensée par des professionnels en poste dans l'industrie
 - ▢ mettre à leur disposition des pilotes conformes à ce qu'ils retrouveront dans leur vie d'ingénieur
 - ▢ leur permettre d'utiliser les logiciels de simulation utilisés dans leur métiers
 - ▢ faciliter leur vie sociale d'hommes et de femmes au cours de leur séjour dans notre école.

La taxe d'apprentissage que vous accepterez de nous donner rendra tout cela possible, et d'une façon générale, contribuera à professionnaliser notre formation. Elle représente 30% de notre budget de fonctionnement. Autant dire qu'aujourd'hui, sans vous, l'ENSGTI ne remplirait pas pleinement ses missions. Merci pour votre soutien, merci pour nos élèves, merci pour vos prochains stagiaires et vos futurs collaborateurs.

Monsieur Jacques Mercadier
Directeur de l'ENSGTI



Pourquoi choisir l'ENSGTI ?

- > Une formation pluridisciplinaire tournée vers l'entreprise
- > Une véritable politique d'ouverture à l'international
- > Un lien étroit avec la recherche
- > Un accès à des métiers d'avenir au cœur des enjeux sociétaux



Grâce au versement de la taxe d'apprentissage, participez à la formation de vos futurs collaborateurs.



L'ENSGTI, école nationale basée à Pau, forme des ingénieurs de grande qualité. En tant que Président de Chemparc je souhaite témoigner que l'ENSGTI participe activement au développement industriel local et que ses ingénieurs en énergétique et en procédés sont en pleine adéquation avec les défis que doivent relever nos entreprises.

Cela permet aux industriels de pouvoir embaucher des ingénieurs de grande qualité qui sont immédiatement opérationnels.

Mon expérience professionnelle m'a permis de constater qu'ils s'adaptent partout, en France comme à l'étranger, avec beaucoup de succès.

La taxe d'apprentissage que vous pourrez verser à l'ENSGTI constituera pour cette école un soutien essentiel. En effet les moyens financiers restent primordiaux pour assurer la qualité de la formation, pour favoriser l'accès des élèves ingénieurs au monde professionnel et pour que les entreprises disposent des ressources et des compétences nécessaires à leur développement. C'est pour cela que je soutiens pleinement leur démarche et que je vous encourage à les aider.



Monsieur Pierre Nerguararian
Président de Chemparc



CATÉGORIE HORS QUOTA OU BARÈME

L'ENSGTI est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage pour la catégorie B du hors Quota (niveau 1 et 2)

COMMENT
VERSER
LA TAXE
D'APPRENTISSAGE ?

ORGANISME COLLECTEUR AGRÉÉ

Pensez à indiquer à votre OCTA ou cabinet comptable, le nom de notre école ENSGTI
n° SIRET : 196 402 515 00239
et à nous informer de son montant.

Vous avez jusqu'au **29 février 2016** pour effectuer votre versement.

CONTACT

Magali RICARDE
Relations industrielles
et taxe d'apprentissage
industrie_ensgti@univ-pau.fr

ENSGTI
Rue Jules Ferry
BP 7511
64075 Pau CEDEX
Tél. : 05 56 40 78 00

ensgti.univ-pau.fr